

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 septembre 2018 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Etaient présents :

Mme DE LESTRADE Christine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Députée de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Députée de Saint Étienne Métropole
Mme JAUD-SONNERAT Marie-Pierre	Députée de Vienne Condrieu Agglomération
M. LARGERON Patrick	Député de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Député du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Députée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Députée de la Commune de Roisey – Présidente
M. SOUTRENON Bernard	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Député de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Députée de Vienne Condrieu Agglomération
M. BERNARD Hervé	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme CUSTODIO Alexandra	Députée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Député de Saint Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Députée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Député du Département du Rhône
M. SEUX Jean-François	Député de Saint-Étienne Métropole
M. VIAL Raymond	Député du Conseil Régional

Ont donné pouvoir :

M. BONNEL Claude	à Daniel DURR
M. CINIÉRI Dino	à Emmanuel MANDON
Mme PEYSSELON Valérie	à Christine DE LESTRADE
M. SCHMELZLE Pierre	à Michèle MONCHOVET
M. ZILLIOX Charles	à Michel DEVRIEUX

Assistaient également à la réunion :

M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux
M. Michel FOREST	Amis du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2018

Michèle PEREZ accueille les membres du bureau à la Maison du Parc et annonce que Hervé REYNAUD a donné sa démission. Le Conseil Départemental de la Loire a désigné Solange BERLIER pour le remplacer en tant que délégué au Comité Syndical. Lors de la prochaine réunion du Comité Syndical, les élus représentant le Département de la Loire seront amenés à voter pour désigner un nouvel élu au Bureau.

Bernard SOUTRENON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- **Comité de pilotage Agriculture Durable du 05.07.18** : Michèle PEREZ présente le compte-rendu de cette réunion, où il a été question des actualités sur les actions en cours : les premiers suivis pour les exploitations engagées en MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) ont eu lieu au printemps dernier.

Le concours général agricole des pratiques agroécologiques (ex Prairies Fleuries) a de nouveau été organisé par le Parc du Pilat.

Sur les haies, une réflexion est en cours pour les entretenir et pour valoriser le bois.

Julien ROY, stagiaire au Parc, a travaillé sur l'analyse et la valorisation des 75 diagnostics globaux d'exploitation réalisés dans le cadre de la mise en place des MAEC.

Une discussion a également eu lieu sur le dispositif installation/transmission. Il serait envisagé de mettre en place une permanence pour parler de ce dispositif à la Maison des Services de Pélussin par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Michèle MONCHOVET souligne à ce propos que les agriculteurs devraient déjà venir aux permanences qui existent.

Axel MARTICHE souligne qu'actuellement une installation sur deux se fait hors du dispositif d'aide à l'installation existant. Il faut être en capacité de proposer une alternative pour des projets qui ne rentrent pas dans le cadre habituel comme les Paulinettes ou le volailler de Chavanay.

Pour le GIEE PILATS, groupement d'intérêt économique et environnementale créé pour progresser dans les techniques d'amélioration des sols tout en limitant l'impact sur l'environnement et l'impact sur le temps de travail des agriculteurs. Daniel DURR demande s'ils auront la possibilité de communiquer sur les résultats de leur expérimentation.

Axel MARTICHE précise que c'est une des conditions à l'obtention des soutiens qui leur ont été accordés par la Région via le Parc et par le programme LEADER.

Pour les dossiers 2019, il a notamment été question de l'opportunité de la mise en place d'un plan pastoral territorial - PPT, dispositif d'accompagnement financier de la Région en faveur du pastoralisme. Pour ce faire, un voyage d'étude a été réalisé sur la Communauté de communes Berge et Coiron en Ardèche. Le collectif Patur'en Pilat serait intéressé mais il faut au préalable vérifier que le dispositif PPT correspond aux besoins des membres du collectif.

Il a notamment été évoqué le déclassement des 4 communes du Rhône (Les Haies, Trèves, Loire sur Rhône et Echallas) en Zone défavorisée simple. Cela se traduit par des baisses de revenu pour les éleveurs qui exploitent des parcelles dans ces communes car ils bénéficiaient, du fait de ce classement, de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN). Jean-Luc FUGIT et Dino CINIÉRI, députés, ont rencontré le ministre de l'agriculture sans pouvoir infléchir la position de l'Etat.

Groupe de travail Education au territoire du 27.06.18 : Daniel DURR fait état des échanges qui ont eu lieu au cours de cette réunion. S'agissant des partenaires financiers du programme d'éducation au territoire, l'ASSE Cœur Vert a soutenu le programme 2017-2018 à hauteur de 5 000 € et poursuit son soutien pour l'année scolaire 2018-2019 mais cette fois-ci à hauteur de 6000 €. Pour les autres partenaires financiers : seront sollicités la Région, les Départements de la Loire et du Rhône.

- **Groupe de travail Evaluation de la Charte du 27.09.18** : Michel JABRIN en charge de l'évaluation a recensé 300 actions réalisées entre 2013 et 2017. En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, beaucoup plus d'actions ont été menées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc que sur la période précédente.
Beaucoup d'actions mises en œuvre coïncident avec le cœur de métier des Parcs comme la sauvegarde de la biodiversité et la gestion des milieux naturels.
Un questionnaire d'évaluation a également été adressé aux 47 communes du territoire. Environ une trentaine a répondu. Les Communes citent des actions très précises menées en lien avec la Charte, dont le travail sur la trame verte et bleue, les PLU et l'amélioration des sentiers.
Le sujet des économies d'énergie et de la production d'énergies renouvelables est aussi évoqué.
Des entretiens ont également été réalisés avec les intercommunalités du territoire : Saint-Etienne Métropole, la Communauté de communes des Monts du Pilat, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et Vienne Condrieu Agglomération.
En fin de réunion, il a été proposé de réaliser des entretiens en lien avec un membre du groupe de travail en plus de Michel Jabrin avec des partenaires tels que le CEN, la Chambre d'agriculture, le SCOT, ...

3 – DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT

3.1 Animation des sites Natura 2000 pour l'année 2019

Le Parc du Pilat est en charge de la mise en œuvre des Documents d'objectifs (DOCOB) de quatre sites Natura 2000 : « Crêts du Pilat », « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre », « Vallée de l'Ondenon, Contreforts Nord du Pilat » et « Vallées et combes du Pilat rhodanien ».

La mise en œuvre des DOCOB comprend des opérations de différentes natures, correspondant aux postes de travail suivants :

- Animation, information, des usagers, des propriétaires et exploitants des terrains dans les sites. Il est notamment prévu en 2019, la définition d'une stratégie pro-active en fonction des résultats de la mise à jour des cartographies d'habitats des sites « Crêts du Pilat » et « Vallées et combes du Pilat rhodanien »
- Animations de réunions : des groupes de travail pour la mise à jour des DOCOB seront créés et réunis sur l'année 2019.
- Administratif (aide au montage des contrats Natura 2000, montages de dossiers opérationnels, mise à jour des bases de données, bilans administratifs et techniques des plans de gestion...)
- Suivis d'opérations (rédaction de cahiers des charges, suivis de travaux, suivi des cahiers d'enregistrement des pratiques agricoles par les agriculteurs pour des parcelles faisant l'objet de contractualisation de mesures environnementales...)
- Evaluation, suivis scientifiques et tenue d'un cahier de bord cartographique des DOCOB
- Communication/sensibilisation (organisation d'un événement, articles dans bulletins municipaux, journée de découverte, réunions thématiques...)
- Suivi et contribution à d'autres procédures ayant des effets sur la gestion et l'état de conservation des habitats des sites N2000 (contrats de rivière, documents de planification, études d'impacts et évaluation d'incidences, contrat vert et bleu)

Dans le cadre de l'évaluation du programme Natura 2000 lancée en 2017, il est également prévu :

- La finalisation et l'analyse du bilan et de l'évaluation
- La restitution des résultats de cette évaluation auprès de l'ensemble des membres du Comité de pilotage inter-sites, ainsi que des propriétaires et acteurs concernés. Cette restitution pourrait être réalisée dans le cadre d'une journée avec visites de terrain illustrées de témoignages d'acteurs. Un document de communication sur les résultats sera également rédigé.

A la suite de l'évaluation, les DOCOB les plus anciens seront actualisés (lorsque la date de validation du DOCOB actuel est supérieure à 10 ans). Ceux-ci seront rédigés en suivant le guide méthodologique d'élaboration des DOCOB publié par l'ATEN en 2011.

Un stage d'une durée de 6 mois serait, par ailleurs, proposé pour réaliser les missions suivantes :

- Accompagnement à la réactualisation des DOCOB
- Participation au montage et au suivi des chartes N2000 et contrats Natura 2000

Pour 2019, l'animation des sites Natura 2000 reposera, entre autres, sur un poste d'un équivalent temps plein et sur un stage d'une durée de 6 mois pour un coût total de 44 070.50 €.

Ce projet serait financé de la manière suivante :

- 22 035,25 € : Etat – Ministère de la Transition Ecologique
- 22 035,25 € : Union Européenne – FEADER (Mesure 7.63)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel. Il autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER).

3.2 Demande d'avenant à la subvention attribuée en 2018 pour l'animation des sites Natura 2000

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Bureau du Parc avait sollicité une aide financière d'un montant total de 40 000 euros pour l'animation des sites Natura 2000 au titre de l'année 2018.

Cette subvention a été attribuée au Parc du Pilat dans le cadre de l'appel à candidature « Type d'opération 07.63N – Animation des DOCOBS Natura 2000 ».

Or, le programme 2018 prévoyait l'organisation d'une journée de restitution des résultats de l'évaluation du programme Natura 2000 auprès des membres du Comité de pilotage inter-sites, des propriétaires et acteurs concernés. Un montant de 1 762.50 € était prévu pour l'organisation de cet événement.

Cet événement ne pourra pas avoir lieu en 2018. En effet, les résultats de la cartographie des habitats naturels des sites Natura 2000 ne seront disponibles qu'au printemps 2019. Dès lors, les délais d'obtention des résultats de l'évaluation en sont également impactés.

Afin de permettre l'organisation de cette journée de restitution sur l'année 2019 en bénéficiant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018, il est nécessaire de demander aux services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires de la Loire), une prorogation du délai d'éligibilité des dépenses considérées dans le cadre de l'arrêté attributif de la subvention précitée.

Aussi, il est demandé de prolonger ce délai jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter un délai supplémentaire pour la subvention relative à l'animation des sites Natura 2000, au titre de l'année 2018.

3.3 Programme d'éducation au territoire : année scolaire 2018 - 2019

Depuis l'année scolaire 2001-2002, le Parc naturel régional du Pilat propose aux écoles primaires de son territoire et de ses villes-portes un programme éducatif validé par le groupe de travail d'éducation au territoire réunissant élus, représentants de l'Education Nationale et acteurs éducatifs. Pour mémoire, ce programme a été jugé comme prioritaire par le Bureau du Parc.

Chaque année, ce sont près de 1 500 élèves qui bénéficient d'animations de découverte de leur territoire et d'accompagnement à l'acquisition de comportements responsables. Pour cela, les classes doivent s'inscrire en rédigeant un projet. Les projets sont étudiés et choisis en fonction de leur cohérence et de leur correspondance entre animations et projet d'école. Les classes retenues bénéficient d'animation. Les contenus des programmes sont choisis en collaboration entre le Parc et l'Education Nationale autour de thèmes transversaux permettant d'aborder les différentes approches et problématiques du Pilat et de répondre aux programmes pédagogiques.

Le bilan de l'année scolaire 2017-2018 fait état de 57 classes bénéficiaires du programme selon la répartition suivante :

- 5 classes - la faune sauvage du Pilat (partenariat avec la fédération des chasseurs de la Loire)
- 3 classes – la forêt du Pilat
- 4 classes – l'agriculture du Pilat
- 7 classes – le lait dans le Pilat
- 4 classes – patrimoine industriel du Pilat
- 5 classes – l'énergie dans le Pilat
- 21 classes – les petits observateurs de la nature
- 2 classes – ma classe en route vers le développement durable
- 6 classes – mon école dans le paysage

Pour l'année scolaire 2018-2019, 10 thèmes sont proposés :

Le lait dans le Pilat (PS à CE2)

- Mon école dans le paysage (CP à CM2)
- Les petits observateurs de la nature (PS à CM2)
- L'agriculture dans le Pilat (CM)
- L'énergie dans le Pilat (CM)
- Le patrimoine industriel du Pilat (CM)
- Ma classe en route vers le développement durable (CE et CM)
- Sur le chemin de l'école (CE et CM) – nouvelle dénomination du thème consacré à la mobilité
- La forêt du Pilat (CE et CM)
- La faune sauvage du Pilat (CE et CM) – en lien avec les Fédérations des Chasseurs (qui interviennent gratuitement)
- Arts en territoire autour de la nuit - NOUVEAUTE

Plusieurs thèmes, notamment ceux s'adressant aux classes de CM, permettent d'appréhender le passage du primaire au collège.

La nouveauté de l'année 2018-2019 est également la formalisation d'une offre spécifique en direction des classes des Collèges comprenant :

- découverte du marteloscope de Pélussin
- découverte du centre de ressources sur l'habitat durable
- découverte de la centrale villageoise photovoltaïque

L'accès à cette offre est cependant payant car elle nécessite un accompagnement spécifique, sauf pour ce qui concerne la découverte du centre de ressources sur l'habitat durable qui est gratuite pour les collèges du territoire et des villes portes du Parc.

Les dépenses relatives à ce programme d'éducation au territoire comprennent notamment le coût de la prestation confiée suite à appel d'offres au CPIE des Monts du Pilat, à l'Île du Beurre et à Nature en Mont Pilat, le coût de la prestation confiée à la Maison du tourisme et les frais de transport des classes qui se rendent à la Maison du Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 45 000€ TTC financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (Convention d'objectifs) : 30 000 €
- Département de la Loire (convention) : 5 000 €
- Département du Rhône : 2 500 €
- ASSE Cœur Vert : 6000 € (obtenu)
- Autofinancement : 1 500 €.

Axel MARTICHE ajoute que les Départements peuvent être mobilisés par les passerelles à développer entre les CM2 et les 6èmes. Désormais, la réorganisation des cycles d'enseignement regroupe dans un même cycle : CM1, CM2 et 6^{ème}.

Daniel DURR trouve qu'une prise en charge financière par le Département du Rhône serait intéressante. Il est injuste qu'à l'heure actuelle, le Département du Rhône ne se sente pas concerné, alors même que des classes du Département du Rhône en bénéficient.

Axel MARTICHE répond que jusque-là, dans la Loire, un consentement est accordé pour l'attribution d'une subvention puisque le programme d'éducation ne concernait pas les collèges, alors que les collèges sont de la compétence du Département. Un pas est fait vers les collèges, en proposant une animation marteloscope notamment. Le Département du Rhône n'a pas dit non, mais pas encore oui non plus. La demande est partie au mois de juillet.

Nicole FOREST souligne qu'il ne faut pas hésiter à faire valoir l'argument sur la réorganisation des cycles et la liaison qui est faite entre le CM2 et la 6^{ème}.

Daniel DURR affirme qu'une proportion importante de petits Pilatois bénéficient de ce programme. Il ne faut donc pas hésiter à prendre son bâton de pèlerin pour aller chercher d'autres partenaires financiers. Par ailleurs, les compétences des Départements au niveau des collèges relèvent plutôt de l'entretien et du fonctionnement.

Michèle MONCHOVET fait remarquer que pour les Communes, la compétence « écoles » va au-delà de l'entretien puisqu'il faut aussi gérer le périscolaire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et des Départements de la Loire et du Rhône.

3.4 Réponse à l'Appel à Partenariat « Conforter et renouveler les offres dans les Villages de Caractère » lancé par le Département de la Loire

Initiée en 2001, la politique départementale « Villages de caractère » est garante d'une authenticité de l'offre patrimoniale et touristique et d'une qualité d'accueil, adossés à une charte de qualité. Le réseau départemental compte aujourd'hui 12 villages labellisés. Les communes labellisés « villages de caractère » ont conduit des programmes d'aménagement significatifs avec le soutien du Département.

Afin de conforter le positionnement touristique de ces communes, confortement qui passe par le nécessaire renouvellement de leurs propositions (offres de visites et de découverte, outils d'interprétation...) et par le développement de « produits » nouveaux pour impulser une nouvelle dynamique et capter de nouvelles clientèles, le Département a lancé l'appel à partenariat 2018 intitulé « Conforter et renouveler les offres dans les Villages de caractère ».

Un des objectifs poursuivis est notamment de participer à la préservation et la valorisation du patrimoine bâti en affirmant les spécificités architecturales des villages de caractères ligériens.

Il est proposé que le Parc du Pilat, propriétaire de l'Ermitage à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Village de caractère de la Loire, réponde à cet appel à partenariat pour les travaux menés sur l'ancienne cellule. Les objectifs de ce projet de restauration sont multiples. Premièrement, il s'agit de réaliser une campagne de travaux concourant à restituer le plus possible l'aspect historique de l'ancienne cellule.

Plus largement, ce projet s'inscrit dans une démarche globale et une dynamique collective de valorisation du patrimoine bâti historique et de valorisation touristique du site. Il concourt à développer la fréquentation touristique du site, classé "Plus beau Village de France", en plus d'être labellisé "Village de caractère" en Loire, qui reçoit déjà plus de 60 000 visiteurs par an.

Les travaux de restauration de l'ancienne cellule (ermitage) se déclinent en deux tranches.

La première tranche est relative aux travaux de clos et couverts destinés à préserver l'ouvrage :

- réfection de la toiture
- rejointement de la façade ouest de la cellule
- remplacement des menuiseries extérieures

La deuxième tranche concerne l'aménagement intérieur de la cellule et sa mise en accessibilité, pour remettre les lieux dans une présentation digne et adaptée au potentiel patrimonial de l'ermitage :

- le comblement du secteur fouillé dans la salle d'études
- la réfection du promenoir avec une remise à niveau du sol avec la mise en place d'un sol carreaux terre cuite, la reprise structurelle autour du passage sous-poutre et l'installation d'une trémie avec dalle sur le sol pour donner à voir l'atelier en sous-sol
- la restauration des parements : sols, plafonds à la française
- la reprise des enduits muraux avec de la chaux naturelle et une teinte grise sera apposée, en suivant les recommandations émises lors de la campagne de sondage de décors peints
- la mise aux normes de plusieurs installations électriques en vue notamment de prévoir l'installation de futurs éléments scénographiques.

Le projet comprend également les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de ces travaux.

En complément de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage conduite par Saint-Étienne Métropole, sur le parcours muséographique du site, le Parc du Pilat a également prévu des crédits pour des premières réalisations scénographiques (outils de médiation, mobiliers, panneaux).

Le coût total de ce projet (tranches 1 et 2) s'élève à 331 826 € et serait financé de la manière suivante :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes : 172 500 € (obtenus)
- Etat – DRAC : 64 900 €
- Département de la Loire – AAP Villages de Caractère : 28 060 €
- Autofinancement/mécénat : 66 365 €

Jean-Christophe VALLUY demande pourquoi on sollicite uniquement 28 060 €.

Marie VIDAL lui répond qu'il faut respecter un plafond de 80% de subventions publiques définis dans la loi.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'appel à partenariat « Conforter et renouveler les offres dans les Villages de Caractère ».

3.5 Réponse à l'Appel à Projet « Patrimoine naturel » lancé par la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de ses missions, la Fondation du Patrimoine développe des actions en faveur du patrimoine naturel pour la valorisation de la biodiversité et la réhabilitation des espaces naturels sensibles. Ces actions privilégient les projets qui intègrent le patrimoine bâti comme élément complémentaire d'un environnement, d'un paysage ou d'un biotope. A ce titre, la Fondation du Patrimoine, avec laquelle le Parc a signé une convention de partenariat en juin dernier, a lancé un appel à projets.

Via ce programme « Patrimoine naturel », il est ainsi possible d'obtenir une aide financière pour les projets situés dans :

- des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de l'Environnement (parc national, réserve naturelle, parc naturel régional, site classé loi de mai 1930, espace « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope et terrains des conservatoires d'espaces naturels) ;
- des Espaces Naturels Sensibles et Espaces remarquables du Littoral régis par le Code de l'Urbanisme ;
- des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type I et II.

Les actions qui peuvent être soutenues dans le cadre de cet appel à projet sont les suivantes : Travaux de réhabilitation d'espaces naturels, aménagements susceptibles de faciliter la reproduction d'espèces animales ou végétales menacées, curage d'étangs ou de marais pour éviter l'envasement ou l'eutrophisation, consolidation de berges de rivières ou d'étangs, préservation de mares et tourbières de marais et restauration d'éléments de patrimoine bâti intégrés dans un environnement éligible.

Afin de contribuer à la préservation du Site Ecologique Prioritaire du Haut Pilat, il est proposé de répondre à cet appel à candidature.

Cette candidature vise à permettre de mener à la fois des opérations de préservation et de valorisation de ces espaces naturels remarquables.

Concrètement il s'agira de :

- Restaurer prairies et boisements naturels après coupe rase - lieu-dit Le Teil (St Régis du Coin). Située sur le Crêt de Chaussitre, en zone Natura 2000, une plantation d'épicéa sur terrain privé doit faire l'objet d'une coupe rase à l'automne 2018. L'intervention permettra de supprimer l'aspect géométrique du boisement nouveau. Un agriculteur exploitera une partie des terrains pour y faire pâturer son troupeau caprin et ainsi retrouver un milieu de type pelouse ou prairie semi-naturelle. Le boisement sera dans le futur entretenu de manière extensive sans objectif économique. Les essences utilisées seront locales, diversifiées et adaptées au milieu.
- Faire de la tourbière de Gimel un site naturel accessible à tous (St Régis du Coin)

Pour atteindre cet objectif dans ce sens, le Parc investira dans 2 directions :

- La reprise des supports d'interprétation

L'action visera à déployer un ensemble d'interprétation accessible à tous. Cela se traduira par la conception et l'édition de 3 panneaux, 1 borne audio et 1 plan de site adapté. L'opération permettra également de développer des supports audio et vidéo (Langue des signes) téléchargeables sur Internet.

- La mise en sécurité du parcours

Le projet permettra l'installation de chasse-roues sur l'ensemble du parcours et de garde-corps voire de barrières pour les secteurs le nécessitant (hauteurs de chute supérieures à 40 cm ou à 1 mètre)

Pour ce projet d'un montant total de 49 704 €, le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes : 16 000 €
- Département de la Loire : 16 000 €
- Fondation du Patrimoine : 14 704 €
- Propriétaire privé : 3 000 €

Axel MARTICHE précise que 40 000 € sont prévus pour la Tourbière de Gimel. Des premiers travaux ont déjà permis la reprise des panneaux d'interprétation. Un budget plus important de 100 000 € est identifié, il comprend la reprise du platelage qui devrait être élargi d'1m20 à 1m80. L'autre projet présenté concerne la zone du Teil pour un coût total de 9 704 €.

Emmanuel MANDON demande si quelque chose a été lancé pour la partie hydraulique avec le problème d'assèchement.

Axel MARTICHE répond que la question a été posée. Un travail est en cours mais pour l'instant, il n'existe pas de proposition qui peut être questionnée financièrement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à répondre à l'appel à projet « Patrimoine naturel » et à engager toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

4 - DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGES QUE LE PARC

4.1 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, fonctionnelle, scientifique et touristique portant sur la mise en œuvre d'un projet de développement de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne-Métropole

Le site de la Chartreuse à Sainte-Croix-en-Jarez a pour caractéristique une multiplicité de propriétaires privés et publics et la dispersion géographique des lieux dédiés au tourisme et à la médiation.

Le nombre de personnes en visite guidée sur le site en 2017 totalisait 6 200 personnes dont 60% de visiteurs individuels et 40% de visiteurs en groupe constitué. Parmi le public groupe, 18% sont des jeunes (scolaires et centres de loisirs). Le site est fréquenté en majorité par les personnes de plus de 50 ans.

Après quelques années de gestion de la Chartreuse par l'Office de Tourisme de Saint-Etienne-Métropole, les chiffres de fréquentation ont tendance à se stabiliser voire même à baisser concernant le public groupe. Les partenaires de la Chartreuse souhaitent donc développer :

- la notoriété de la Chartreuse ;
- la fréquentation notamment les visites ;
- les ressources propres du site.

La réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, fonctionnelle, scientifique et touristique permettra à terme la mise en œuvre d'un projet de développement et de valorisation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Le prestataire retenu accompagnera Saint-Etienne Métropole et le gestionnaire du site - l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole dans les missions suivantes :

- Déterminer une vision stratégique et une plateforme de marque du site ;
- Créer une muséographie et scénographie du site ;
- Evaluation de l'impact en termes de coût de fonctionnement, ressources humaines et budget de promotion / communication et business plan du site

- Conception et réalisation d'un sentier d'interprétation extérieur
- Programme d'aménagement des caves voutées

Le coût total de ce projet s'élève à 70 395 € HT et cette dépense d'investissement serait financée de la manière suivante :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes (Convention d'objectifs Parc) : 12 000 €
- Autofinancement Saint-Etienne Métropole : 58 395 €

Marie VIDAL précise que ce dossier a déjà été déposé auprès de la Région pour permettre à Saint-Etienne-Métropole d'engager les études au plus vite. Pour que ce dossier puisse cependant faire l'objet d'un financement Région via le Parc, il faut l'accord du Bureau du Parc.

Un bureau d'études a donc déjà été retenu par Saint-Etienne Métropole. Il s'agit des « Maîtres du Rêve ». Il rendra ses premières conclusions lors du prochain comité de pilotage de la Chartreuse, le 2 octobre. Une autre réunion est prévue le 16 octobre prochain.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur son budget prévisionnel. Il valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre le Parc du Pilat et la Région.

4.2 Mise en œuvre du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » - Programmation 2018

La programmation 2018 du contrat corridors « Grand Pilat » a été validée par le comité de pilotage du contrat réuni le 15 décembre 2017.

Une première série de deux dossiers (sous maîtrise d'ouvrage PNR Pilat) de cette programmation a été présentée au bureau le 29 mars 2018 (« Assistance à l'intégration de la TVB dans le PLUi d'Annonay Rhône Agglo » et « Appui à l'élaboration d'un 2^{ème} contrat vert et bleu »).

Une deuxième vague de 4 dossiers est en cours de dépôt de demande de financements. Il s'agit de projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc et sont communiqués pour information au Bureau du Parc. Aucune délibération n'est donc nécessaire.

Ligue pour la Protection des Oiseaux Loire (LPO 42)

Action TRA 4.1 : Gestion et Protection d'un réseau de landes et friches collinéennes dans l'objectif prioritaire du maintien des sites de reproduction du Busard cendré (Départements 42 et 69)

Dans le cadre de la programmation 2017 a été réalisée une animation foncière, confiée par le Parc du Pilat à la SAFER, sur 140 sites de landes qui avaient été identifiés par les LPO 42 et 69.

A l'issue d'une enquête par courrier auprès de propriétaires de 281 comptes de propriétés (pour une surface cumulée de 558 ha), les détenteurs de 86 comptes (31%) ont manifesté leur intérêt pour ce programme (soit en se déclarant intéressés par la vente (14 comptes représentant 16ha), soit par le conventionnement avec le Parc et la LPO (33 comptes représentant 84 ha), soit souhaitant avoir plus d'informations (39 comptes représentant 108 ha)).

Au vu de ces premiers retours, les administrateurs de la LPO Loire ont décidé de porter des projets d'acquisition. Après avoir repris contact avec des propriétaires ayant déclaré leur intérêt pour la vente, 4 comptes de propriétés (représentant 7,7 ha et concernant 4 sites : 2 sites sur Châteauneuf, 1 site à Véranne, 1 site à Saint-Pierre de Bœuf) ont confirmé leur intention de vendre à la LPO 42.

L'objet de l'opération est de mener à terme la procédure de vente. Pour cela et au-delà du coût d'acquisition, des frais d'actes notariés et du temps d'animation en régie, une prestation serait confiée à la SAFER pour la phase du compromis de vente.

Le montant de l'opération s'élève à 20 183 € financé de la façon suivante :
Région Auvergne/Rhône-Alpes : 20 183 € (100 %)

Calendrier prévisionnel : de Janvier 2019 à décembre 2020

Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune sauvage

Action TRA 4.1 : Gestion et Protection d'un réseau de landes et friches collinéennes dans l'objectif prioritaire du maintien des sites de reproduction du Busard cendré (Départements 42 et 69)

L'objectif du projet est l'acquisition foncière, par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune sauvage, de parcelles appartenant au Groupement forestier des Tourettes (commune de Longes) ; 18 parcelles sont concernées représentant une surface de 30,7834 hectares.

Ces parcelles sont occupées par des landes et des boisements spontanés issus de plantations des années 70, visant à favoriser le développement du cèdre et du douglas. Des incendies (1968 et 1989) ont détruit la plupart des plantations. Une végétation spontanée (callune, bouleaux, chênes, prunelliers, genets à balais et purgatifs) s'est développée avec entre autres un secteur de lande (1,40 ha) qui a permis la nidification de Busard cendré. Face au faible potentiel sylvicole des boisements, les adhérents du groupement souhaitent vendre leur propriété et donc dissoudre le groupement.

L'acquisition par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune sauvage s'appuierait sur une convention multi-partenaire à intervenir entre la Fondation, la Fédération des Chasseurs, la LPO, le Parc, la Commune de Longes/ et l'ACCA dont le projet est en annexe.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la gestion conservatoire et la promotion des parcelles acquises par la Fondation, via l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion. L'engagement du Parc du Pilat porte sur sa participation à l'étude et à la mise en œuvre du plan de gestion, en fonction des moyens humains et financiers qu'il pourra dégager. Sa durée est prévue sur dix ans à compter de sa signature. A son terme, elle peut être tacitement renouvelée pour une période de 10 ans.

Le montant de l'opération s'élève à 40 000 € financé de la façon suivante :

Région Auvergne/Rhône-Alpes : 16 000 € (40 %)

Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon : 4 000 € (10%)

Autofinancement : 20 000 € (50%)

Calendrier prévisionnel : octobre 2018 à juin 2019

Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)

Action TRA 3.2 : Restauration de la sous-trame bocagère

Axel MARTICHE précise que le Parc du Pilat est opérateur pour le Contrat Corridor Grand Pilat. Certains des enjeux s'étendent au-delà du territoire du Parc, car ce sont des enjeux de « liaison ».

La COPAMO, dans le cadre de sa politique agro-environnementale, organise, depuis plusieurs années, un appel à projets pour soutenir la plantation de haies bocagères. Ce dispositif permet de financer, sous une maîtrise d'ouvrage COPAMO, la plantation de haies et la maîtrise d'œuvre des chantiers via une expertise de la Fédération des Chasseurs du Rhône.

La fiche-action du contrat corridors avait identifié 3 secteurs géographiques pour lesquels la plantation de haies permettait d'améliorer la trame écologique (plateau Mornantais, plateau de Condrieu, plateau Pélussinois) ; les trois communautés de communes concernées ayant été pressenties pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

L'appel à projet 2018 de la COPAMO a conduit à un projet de planter 510 ml de haies sur les communes de Saint-Andéol le Château et Chassagny.

Le montant de l'opération s'élève à 4 000 € financé de la façon suivante :

Etat (TEPCV) : 3 200 € (80 %)

COPAMO : 800 € (20%)

Calendrier prévisionnel : automne/hiver 2018/2019

Fédération de Pêche du Rhône

Action TRA 1.3 : Restauration de la continuité écologique sur le bassin versant du Bassenon : travaux pour l'aménagement de la retenue de Columes (Tupin et Semons/Les Haies)

Axel MARTICHE souligne l'importance de la question posée par la gestion de la ressource en eau. Ce dossier a été particulièrement épineux entre les différentes parties prenantes et Catherine Béal y a accordé beaucoup de temps. C'est un programme assez ambitieux dont la concrétisation est à saluer.

L'étude diagnostic pour la suppression de la retenue de Columes réalisée dans le cadre de la programmation 2017 du contrat corridors sous une maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche du Rhône a conduit à définir un avant-projet détaillé de travaux.

La retenue de Columes, construite en 1975, en travers du Bassenon avec une digue de 9 mètres de haut, est propriété du GAEC des Vergers de Planeze (arboriculture). D'une capacité initiale de 7 700 m³, cette retenue fortement envasée n'offre plus maintenant qu'un volume utile de 4 000 m³.

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, le Bassenon sur son tronçon de la source à la confluence avec le ruisseau des Haies (tronçon où se situe la retenue) a été classé en liste 2 au vu des enjeux écologiques (présence d'Ecrevisse à pieds blancs...) avec obligation réglementaire de rétablir la continuité écologique (sédiments et biologie) à l'échéance de septembre 2018.

Compte tenu des difficultés pour le GAEC à assumer la maîtrise d'ouvrage de la mise aux normes (étude et travaux), la Fédération de Pêche du Rhône a accepté d'assurer ce rôle.

En ce qui concerne les besoins en eau d'irrigation agricole, le GAEC est engagé dans le renouvellement de son système d'irrigation (goutte à goutte).

Calendrier prévisionnel des travaux : de octobre/novembre 2018 à printemps 2020

Le montant de l'opération s'élève à 249 281 € financé de la façon suivante :

Agence de l'Eau RMC : 249 281 € TTC (100%)

5 – CAMPAGNE DE MOBILISATION DU MECENAT D'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DE LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Depuis juin dernier, l'association de sauvegarde et d'animation de la Chartreuse, pour le compte du Parc du Pilat et de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez a lancé une campagne de mobilisation du mécénat populaire et d'entreprise, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Les fonds récoltés serviront à financer la restauration de l'ancienne église médiévale et de l'ermitage, en complément des subventions publiques déjà obtenues, ou en cours.

Il est proposé, dans le cadre de cette campagne de mécénat, de solliciter les entreprises du territoire. En concertation avec l'Association de Sauvegarde, la Commune, Saint-Etienne Tourisme et la Fondation du Patrimoine, il a été décidé de procéder de la manière suivante : une centaine d'entreprises seront contactées par téléphone pour une prise de rendez-vous et un courrier sera envoyé à 400 entreprises avec une relance téléphonique prévue dans les 15 jours suivants.

Un dossier de présentation du projet et de proposition de mécénat a été préparé pour être distribué aux entreprises. A l'intérieur de ce document, des contreparties sont proposées. Aussi, le Parc du Pilat propose d'accorder les contreparties suivantes :

- Pack communication (logo de l'entreprise sur panneau de travaux, réalisation d'un panneau avec le nom des financeurs, nom des entreprises sur les supports de communication liés au projet) - à partir de 1000 € de dons
- Mise à disposition d'une salle de réunion à la Maison du Parc sur la journée (+ accueil café et

recherche du traiteur si repas de midi – traiteur restant à la charge du mécène) ou Privatisation du jardin de la Maison du Parc en soirée (recherche du traiteur si apéritif dinatoire – traiteur restant à la charge du mécène) – à partir de 3000 € de dons

- Une journée cohésion d'équipe avec l'équipe technique du Parc – à partir de 5 000 € de dons.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les contreparties proposées ci-dessus ainsi que les montants à partir desquels celles-ci seront accordées.

6 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

En 2017, le Parc du Pilat a déposé un dossier de demande de subvention pour un projet de développement de la mobilité pour tous en milieu rural. Cette opération vise notamment à privilégier des modes de transport moins impactant tels que le vélo à assistance électrique.

Les subventions correspondantes ayant été obtenues auprès de la Région et de l'Union Européenne, au titre du FEDER, un appel d'offres a été lancé pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

L'objectif est de mettre à disposition ces vélos dans des points relais sur le territoire du Parc, qui pourront ensuite proposer un service de mise à disposition aux habitants pour une durée allant d'une semaine à un mois maximum. Cela permettra aux habitants de tester ce mode de déplacement, au quotidien, avant de prendre la décision d'en acheter un ou non.

Afin de permettre cette mise à disposition, il est proposé de mettre en place une convention entre le Parc du Pilat et ces différents points relais. Cette convention vise à préciser les modalités de mise en œuvre de cette opération, les conditions financières et les responsabilités de chacune des parties.

Par ailleurs, pour chaque point relais, il conviendra de prévoir un contrat de location qui sera signé avec chacune des personnes souhaitant bénéficier de ce service de location de courte durée d'un vélo à assistance électrique. Ce projet de contrat est également joint à la présente note.

De plus, dans le cadre de ce projet, un vélo à assistance électrique sera mis à disposition d'une Commune du Parc. Ce vélo sera proposé aux agents communaux, qui pourront l'utiliser en tant que véhicule de service, dans le cadre professionnel, comme alternative à l'usage de la voiture individuelle.

Les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans le cadre d'une convention entre le Parc du Pilat et la Commune concernée.

Michel DEVRIEUX ajoute que pour la Commune de Pélussin, une réflexion a été mise en place sur les possibilités de circulation à vélo dans la commune et sur les possibilités pour accéder aux commerces. Une journée d'information sur le partage de la route, à destination des élus et des commerçants a eu lieu. Il convient de mettre en place des tracés.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les dispositions des projets de conventions, et autorise Madame la Présidente à signer les conventions à intervenir, pour la mise à disposition des vélos à assistance électrique, dont les projets sont joints à la présente délibération.

7 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Ce partenariat a permis, entre 2014 et 2017, la venue de près de 600 scouts et la réalisation de 36 chantiers au service de projets portés par 17 communes ou associations. Ces chantiers ont permis, entre autres, de remettre en état le Martelloscope de Pélussin, d'entretenir les sentiers de randonnée à La Versanne, à Argental ou à Malleval, de rénover une aire de pique-nique à Doizieux, d'aménager des mares à Saint-Genest-Malifaux et Graix, de construire des nichoirs.

Cet été, 16 groupes, soit presque 250 scouts originaires des alentours du Pilat (St Etienne, Valence, Givors, Annonay) mais aussi de beaucoup plus loin (Lavaur, Paris, Rennes, Villeneuve d'Ascq, Montpellier) ont séjourné dans le Parc du Pilat. Outre l'entretien de sentiers de randonnée, les chantiers suivants ont pu être conduits : travaux de peinture à Doizieux, aménagement du site d'un rucher école, valorisation de patrimoine lié à l'industrie textile près de la Maison des Tresses et Lacets, premiers travaux d'aménagement d'un jardin pédagogique dans une école, reconstruction d'un muret en pierres sèches à Saint Genest Malifaux, remise en forme de mares à Pélussin.

Date du camp (les chantiers se déroulent pendant cette période)	Chantier	Commune	Nombre et âge des jeunes + origine
7 au 14 Juillet 2018	Débroussaillage	La Versanne	27 Louveteaux-Jeannettes (8-11 ans) – Saint-Etienne (42)
7 au 15 Juillet 2018	-	Marlhes	29 Scouts-Guides (12-14 ans) – Annonay (07)
8 au 21 Juillet 2018	Débroussaillage d'un bief et nettoyage d'un pont de pierres pour le remettre en valeur	Saint Croix en Jarez	13 Pionniers Caravelles (14-17 ans) – Lavaur (81)
8 au 22 Juillet 2018	Débroussaillage et valorisation de sentier (construction de bancs,...)	Saint Sauveur en Rue	33 Pionniers Caravelles (14-17 ans) – Beaune (21) et Montpellier (34)
10 au 20 Juillet 2018	Travaux de peinture au club de canoë-kayak	Doizieux	7 Compagnons (17-21 ans) – Paris (75)
13 au 27 Juillet 2018	Débroussaillage de chemin	Tarentaise	8 Scouts-Guides (12-14 ans) et 17 Louveteaux-Jeannettes (8-11 ans) – Givors (69)
17 au 24 Juillet 2018	Aide à la préparation et au déroulement des Médiévales de la Clavellée. Débroussaillage au niveau du château.	Argental	5 Compagnons (17-21 ans) – Lagny sur Marne (77)
17 au 25 Juillet 2018	Participation à une expérience scientifique de suivi de déplacement de libellules et aménagement du site du rucher école (travaux de débroussaillage, élagage, aménagement d'un local, construction d'abreuvoir à abeilles, ...)	Bessey et Saint Régis du Coin	4 Compagnons (17-21 ans) – Paris (75)
21 Juillet au 4 Août 2018	Divers travaux à la ferme	Maclas	25 Scouts-Guides (14-17 ans) – Valence (38)

28 Juillet au 11 Août 2018	Re-balisage et débroussaillage de sentier	Loire sur Rhône	22 Pionniers-Caravelles (14-17 ans) – Andresy, Conflans, Maurecourt (78)
11 au 26 Août 2018	Reconstruction d'un mur en pierres sèches	Saint Genest Malifaux	6 Compagnons (17-21 ans) – Villepreux-les-Clayes (78)
13 au 26 Août 2018	Remise en état et mise en réseau de 2 mares	Pélussin	6 Compagnons (17-21 ans) – Eybens (38)
13 au 19 Août 2018	Aménagement de sentier, traversée de ruisseau	Malleval	4 Compagnons (17-21 ans) – Saint Péray (07)
13 au 27 Août 2018	Débroussaillage d'un ancien réservoir à eau et aménagement d'un sentier pour une valorisation future de ce patrimoine industriel.	La Terrasse sur Dorlay (Maison des Tresses et Lacets)	21 Pionniers-Caravelles (14-17 ans) – Rennes (25)
15 au 22 Août 2018	Aménagement de sentier, traversée de ruisseau	Malleval	6 Compagnons (17-21 ans) – Saint Germain des Prés (75)
20 au 28 Août 2018	Début d'aménagement du jardin pédagogique de l'école de St Just.	St Just en Doizieux	5 Compagnons (17-21 ans) – Villeneuve-d'Ascq (59)

Le Parc a proposé aux Compagnons présents en même temps sur le territoire de se retrouver à la Maison du Parc pour une journée sous le signe de la convivialité, la rencontre et la découverte. Ces rencontres ont eu lieu le 18 Juillet, le 16 Août et le 24 Août à Pélussin.

Cette année, les Scouts et Guides de France proposaient d'ouvrir les camps d'été pour que des jeunes non scouts puissent découvrir le scoutisme, à travers le défi Brownsea. La proposition de participer aux camps accueillis sur les communes a été faite aux jeunes pilatois, ce qui pouvait permettre un ancrage encore plus fort des scouts dans le territoire. Malheureusement, la proposition a été un peu tardive et nous n'avons donc pas eu de candidat.

A noter également que le partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France sera présenté dans le cadre du Marché aux initiatives au prochain congrès des Parcs. Le stand du Parc du Pilat sera tenu par notre correspondant de Scouts et Guides de France à Lyon.

Vu l'engouement et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales, vu la qualité des relations qui ont pu s'établir entre l'équipe technique du Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose pour 2019 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de février 2019 à septembre ou octobre 2019, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de travailler avec un public adolescent, de développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines, de réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative en conformité avec l'Axe 5 de la Charte du Parc.

Michel DEVRIEUX demande si une ouverture à d'autres mouvements de jeunesse est possible.

Axel MARTICHE répond qu'une telle démarche a été initiée car il n'est pas fait d'exclusivité. Il n'y a pas de prosélytisme religieux dans le cadre de notre partenariat avec Scouts et Guides de France qui bien qu'étant un mouvement catholique accueille en son sein toute personne qui le souhaite quelle que soit sa religion.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France, jointe à la présente délibération.

8 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU PARC

Actuellement, un agent au grade d'ingénieur en chef hors classe est mis à disposition depuis 2009 auprès de l'association IPAMAC et de la Maison du Tourisme.

Pour rappel, la mise à disposition d'un fonctionnaire auprès d'associations est possible lors que cet organisme est investi d'une mission de service public et pour l'exercice exclusif de celle-ci. La mise à disposition est prononcée pour 3 ans maximum et peut être renouvelée sans limitation par périodes de 3 ans maximum. Cette mise à disposition a fait l'objet de conventions de mise à disposition successives, les dernières signées le 1 octobre 2015, pour une durée de 3 ans arrive donc à échéance le 30 septembre prochain.

Il est donc proposé de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans auprès d'IPAMAC, à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable, à hauteur de 60% du temps de l'agent, et auprès de l'Office du tourisme à raison de 40% de son temps de travail. L'agent concerné a fait part de son accord par écrit.

Une convention entre le Parc du Pilat et chacun des organismes d'accueil permet de préciser la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi et les critères du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

Un arrêté de mise à disposition de l'agent sera également signé par le représentant de la collectivité d'origine. Ce renouvellement de la mise à disposition de l'agent est soumis pour avis à la Commission Administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Loire.

Bernard SOUTRENON demande depuis quand l'agent est mis à disposition.

Axel MARTICHE répond que pour IPAMAC la mise à disposition est faite depuis 2009. Elle est plus ancienne pour la Maison du Tourisme.

Bernard SOUTRENON ajoute qu'il lui semble qu'il n'est pas possible de permettre une mise à disposition pour une période supérieure à 10 ans.

Axel MARTICHE répond que ces dispositions concernent la disponibilité et non la mise à disposition.

Marie VIDAL ajoute que la mise à disposition est possible par périodes maximum de 3 ans renouvelables.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de la mise à disposition d'un agent dans les conditions précitées, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative paritaire et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour ce faire.

9 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BESSEY

Axel MARTICHE présente l'avis sur le PLU de la Commune de Bessey. Cet avis a été envoyé à tous les membres du groupe de travail Urbanisme par mail. Etant donné le délai de 3 mois pour rendre l'avis, le groupe de travail n'a pu être réuni à temps.

Par courrier reçu le 11 juillet 2018, la Commune a sollicité l'avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur son projet de PLU arrêté par délibération le 21 juin 2018, ceci conformément aux dispositions des articles L. 153-16 et L. 132-7 du Code de l'urbanisme.

Pour mémoire, Le 13 novembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Bessey a prescrit la révision de son PLU. La Commune s'est associée aux Communes voisines de Roisey, Lupé et Véranne pour mener conjointement la révision de son document d'urbanisme dans une démarche collective. Un schéma de développement intercommunal a été élaboré en préalable de l'élaboration de chacun des PADD afin de tendre vers une démarche de planification cohérente à l'échelle des 4 Communes.

Jean-Christophe VALLUY demande ce qu'est une dent creuse.

Axel MARTICHE lui répond qu'il s'agit d'un espace non construit entouré de parcelles bâties. La logique veut qu'on essaye de bâtir déjà sur ces zones non construites.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 8 abstentions, émet un avis favorable assorti d'une réserve sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bessey, cet avis est joint à la délibération.

10- AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROISEY

Michèle PEREZ quitte la salle pour cette question.

Axel MARTICHE présente l'avis.

Par courrier reçu le 14 juin 2018, la Commune a sollicité l'avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur son projet de PLU arrêté par délibération le 6 juin 2018, ceci conformément aux dispositions des articles L. 153-16 et L. 132-7 du Code de l'urbanisme.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 13 voix pour 8 abstentions, émet un avis favorable avec réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roisey, cet avis est joint à la délibération.

11 - AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VERANNE

Axel MARTICHE présente l'avis

Par courrier reçu le 21 juin 2018, la Commune a sollicité l'avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat sur son projet de PLU arrêté par délibération le 29 mai 2018, ceci conformément aux dispositions des articles L. 153-16 et L. 132-7 du Code de l'urbanisme.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 8 abstentions, émet un avis favorable avec réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Véranne, cet avis est joint à la délibération.

12 - SIGNATURE DE LA CHARTE DU FONCIER AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

La charte départementale du foncier agricole est un document conventionnel dont l'objectif est de réunir les différents acteurs publics intervenant dans l'aménagement du territoire dans le but de mieux protéger les terres agricoles et d'éviter le gaspillage du socle foncier sans lequel aucune production agricole n'est possible.

Chaque année, depuis 30 ans, 80 000 ha de terres agricoles disparaissent sous le béton et l'urbanisation (26m² par seconde).

Une première charte a été signée dans le département de la Loire en 2010. Rédigée conjointement par la Chambre d'Agriculture, la Direction Départementale des Territoires et le Conseil Départemental, elle associait ces trois rédacteurs ainsi que l'ensemble des EPCI. Le Parc du Pilat en était également signataire.

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et intégrer les syndicats des Schémas de Cohérence Territoire du département, celle-ci a fait l'objet d'une relecture/refonte depuis 2016 et doit faire l'objet d'une nouvelle signature. Il est proposé au Parc de la signer. Cette signature est proposée au regard des objectifs de la Charte du Parc en matière de foncier qui sont :

Cette préoccupation est inscrite dans la Charte du Parc du Pilat avec la volonté "de protéger à long terme les espaces agricoles, forestiers et naturels" (Objectif Stratégique 1.3. : Garantir une utilisation raisonnée des ressources locales" Objectifs opérationnel 1.3.2 Protéger à long terme les espaces agricoles, forestiers et naturels page 59). Pratiquement à l'horizon de 2025, 100% de la SAU aura été maintenu et la consommation de foncier pour l'urbanisation et les équipements limitée à 190 ha sur la durée de la Charte (moitié de la période précédente).

Pour ce faire des actions sont en cours tant sur le plan réglementaire (mise en place et révision des SCoTs et PLU, PAEN-PENAP, ZAP) que pratique (aide à la reconquête d'espace agricoles, rénovation de logements, éco-hameaux ou quartiers).

Par ailleurs, le Parc est déjà partenaire et signataire des chartes foncières de la Loire (version 1) et du Rhône.

Ces chartes sont constituées :

- d'un constat diagnostic partagé
- d'objectifs communs :
 - maintenir et pérenniser l'activité agricole en sécurisant le foncier qui lui est nécessaire
 - promouvoir le rôle de l'agriculture dans le développement global du territoire.

Pour la Loire, la charte reprend les aspects réglementaires de l'ensemble de procédures (SCoTs, PLU, cartes communales, règlement de boisement, PAEN, ZAP) et des projets d'aménagement (infrastructures, carrières, zones d'activités) et listent des préconisations à prendre en compte par les signataires et leurs membres.

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires (Lois Grenelle, ALUR, ...) et d'organisation territoriale (loi NOTRE), les rédacteurs ont souhaité revoir cette charte. Une nouvelle rédaction a fait l'objet de nombreux aller-retour avec les collectivités, en particulier le Parc et les SCoTs afin de faire évoluer le texte proposé initialement.

Le texte proposé aujourd'hui est encore imparfait et n'a pas repris toutes les remarques faites mais les principaux points de désaccord ont été levés en particulier :

- la prise en compte d'enjeux alimentaires et de fonctionnalité des espaces
- l'instance de suivi de la charte qui a été élargi (mais sans que des indicateurs de suivi aient été mis en place)
- sur le contenu des diagnostics agricoles dans le cadre des SCoTs et PLU : proposition d'objectifs et plus de contenu strict,
- sur la consultation de la Chambre d'agriculture pour les périmètres de SCoTs : retiré du texte
- Certains points restent en suspens sur l'évaluation des effets et résultats de la charte précédente et des demandes n'ont pas été retenues en particulier de rédiger une charte plus simple et "cadre" et de mettre en place, à l'image de ce qui est fait dans le Rhône un dispositif de fiche pratique pour chaque procédure ou projet.

Toutefois, cela reste un texte important pour :

- maintenir l'attention sur cet enjeu majeur,
- participer à la concertation sur ce sujet,
- faire valoir les positions du Parc.

Daniel DURR demande s'il est possible de délibérer en y ajoutant quelques observations.

Axel MARTICHE répond qu'il s'agit d'une version finalisée qui a fait l'objet de plusieurs échanges avec le Parc du Pilat, notamment Michel JABRIN au niveau technique et Charles Zilliox au niveau politique. Il est toujours possible pour les élus du Bureau de formaliser des observations mais, à ce stade, elles ne pourront pas être intégrées à la Charte.

Michel DEVRIEUX souhaite connaître la durée de cette Charte.

Axel MARTICHE précise qu'on se renseignera sur la durée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la Charte du Foncier Agricole du Département de la Loire.

13 - AVIS TECHNIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT SUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Michèle PEREZ donne lecture de l'avis technique rendu par les services du Parc, qui ont été consultés par l'autorité environnementale. Il est proposé que cet avis soit transmis aux services de Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la consultation que la métropole de Saint-Etienne a lancé à ce sujet.

Ce nouveau projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'appuie sur la dynamique et la stratégie de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) conduite par Saint-Etienne-Métropole (SEM), le Parc et les intercommunalités du Pilat en essayant de cibler et chiffrer des actions prioritaires pour six ans.

Malheureusement, le Parc n'a pas pu suivre de manière très approfondie ce travail d'élaboration aux côtés de SEM et des partenaires, ce qui ne remet pas en cause l'organisation de la gouvernance de ce programme. D'ailleurs, le groupe de travail TEPOS SEM-Pilat auquel participe activement le Parc du Pilat travaille déjà sur plusieurs actions et a largement inspiré les axes d'actions de ce PCAET et ce de manière cohérente.

Sur les aspects transversaux, l'intégration de l'urbanisme comme point clé d'entrée identifié dans les groupes de travail TEPOS a bien été repris et décliné de manière opérationnelle ainsi que l'adaptation au changement climatique avec le lien sur les programmes TVB.

Pour les aspects résidentiels, le maintien des services proposés par la plateforme de rénovation sera fondamental.

Pour les thèmes sur le tertiaire et l'industrie, les acteurs et besoins sont assez bien définis et les pistes d'actions réalisables.

En revanche, **pour le thème transport-mobilité**, le programme affiche peu d'actions en direction du milieu rural bien que la diversité des espaces de l'agglomération soit pointée, les enjeux en termes d'économies de CO² pour l'agglomération reposant majoritairement sur les transports urbains et en intra-cité.

Les enjeux sociaux de la mobilité sur le secteur rural ne doivent pas être négligés si l'on souhaite continuer à avoir des activités humaines sur ce secteur plus rural et si on souhaite sur ce secteur plus rural favoriser l'acceptation de certains projets de production d'ENR (les besoins en ENR sont majoritairement le fait des secteurs urbains mais certains projets de construction d'ENR ne peuvent se faire qu'en zone peu dense).

Nous aurions souhaité voir le Parc cité comme partenaire dans ce domaine au moins pour les actions 1,3, 7 et 8. Le travail sur le co-voiturage dynamique et les liaisons avec les TIL et les TC sont bien identifiés.

Les domaines d'intervention agriculture et sylviculture ont bien été identifiés et le Parc associé comme partenaire en lien avec les structures départementales légitimement (filière bois d'œuvre et énergie, sylviculture durable, PAEC, circuits courts, développement de l'agriculture biologique, diagnostics DIALECTE, ...). L'enjeu de valoriser aussi les espaces forestiers de proximité comme espace de stockage de carbone reste à préciser mais a été noté et rajouter un petit plus aussi au regard de la contribution de ces espaces à la qualité de l'air (filtration).

Les volets déchets et assainissement ont aussi été identifiés comme source d'efficacité énergétique et de production complémentaire d'énergie locale à explorer, le lien avec le développement de l'économie circulaire a bien été fait.

Concernant l'énergie, Nous notons avec intérêt la mise en avant de l'étude pour la création d'une Société de portage Energies Renouvelables sur le périmètre de SEM.

Pour l'action n°2 sur l'adaptation des réseaux électriques et les smart grids, le Parc pourra apporter son modeste retour d'expérience sur la commune rurale de Les Haies (hors territoire SEM) dont le programme de recherche SMAP (Smart grid dans les Parcs) s'achève fin 2018.

Le développement de la filière bio méthane est aussi une piste prometteuse que le Parc essaiera d'accompagner au mieux dans le respect de sa stratégie de développement de l'agro-écologie.

Pour le développement des énergies renouvelables électriques, l'association du Parc très en amont (lorsque les projets concernent son territoire) est indispensable. En effet, il ne s'agit pas de solliciter le Parc pour avis une fois le projet calé et de s'émouvoir ensuite d'un avis négatif du Parc. La prise en compte des aspects environnementaux, paysagers et sociétaux mais aussi économiques prévalant dans la Charte du Parc, doit s'étudier le plus en amont possible. La Charte est le cadre dans lequel le projet doit s'inscrire et non l'inverse.

Ainsi, pour **le projet éolien de Doizieux**, il est non conforme à la Charte du Parc comme nous l'indiquons depuis 2011. En effet, le projet est situé sur l'espace paysager emblématique du Parc du Pilat et en très forte co-visibilité avec le site classé des Crêts ; projet où une très faible concertation a été mise en place. Vingt espèces de chauves-souris sur le site ont été repérées. L'implantation potentielle d'un projet éolien sur ce secteur identifié comme sensible dans la Charte du Parc est en contradiction avec l'obligation de préservation des structures paysagères conformément à l'article L333-1 du Code de l'environnement où il est clairement prescrit que les Parcs « constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ». Par ailleurs, ce secteur se situe à proximité immédiate du site des Crêts classé au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement pour la valeur qu'il représente au niveau national. L'implantation d'éoliennes viendrait en contradiction avec l'effet belvédère du site, enjeu paysager d'échelle régionale qui motive la procédure au niveau de l'Etat et des membres du syndicat mixte du Parc qui avaient déjà inscrit cet objectif dans la charte constitutive de 1974. Par ailleurs, le relief structurant formé par l'ensemble des crêts et surmonté de l'antenne TDF constitue un élément structurant et identitaire du massif du Pilat où l'implantation d'éoliennes compromettra la visibilité et l'image du territoire aux échelles locale, régionale et nationale.

Pour ce qui relève des études des capacités de production géothermiques et de récupération de chaleur, le territoire rural du Pilat n'est pas très propice, mais un retour sur les résultats pourra également enrichir le travail du mix énergétique du Parc aux côtés de SEM.

Pour les démarches de suivi-évaluation, à intégrer dès l'amont des programmes, elles constituent également un axe de travail à ne pas négliger. Elles peuvent permettre d'animer et de relancer régulièrement le groupe des partenaires.

Aucune observation n'est formulée par les élus du Bureau.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide cet avis technique rendu par les services du Parc, qui sera transmis à Saint-Etienne Métropole.

14 – Questions diverses

- **Autour du crépuscule** : Les prochaines dates de la programmation culturelle du Parc seront le 22 septembre à Bourg-Argental et le 3 novembre à Saint-Pierre-de-Boeuf.
- **CONIB** : Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre a fêté ses 30 ans. Le Parc du Pilat a tenu un stand à cette occasion.
- **CPIE** : LE 29 septembre, le CPIE des Monts du Pilat fête ses 40 ans. Le Parc du Pilat était également présent et a contribué au financement du spectacle prévu en fin de journée le 29 septembre.

Michèle MONCHOVET précise qu'une des personnes qui faisait partie de la gouvernance tripartite au sein de l'équipe de direction du CPIE a exprimé son souhait de ne plus faire partie de la direction. Pour l'instant, ce système se passe plutôt bien.

- **French Mobility** : La candidature du Parc naturel régional du Pilat a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « French Mobility : Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » de l'ADEME.
- **Commissions du Parc** : Il est proposé de réunir toutes les commissions du Parc dans une réunion inter-commission, avant le 21 novembre. Les dates proposées sont le 12 ou le 15 novembre.
- **Date de la prochaine réunion du Bureau** : Une réunion du Bureau du Parc était normalement prévue le 24 octobre prochain. Cela supposait que les services du Parc préparent les notes avant le 15 octobre. En raison de la charge de travail sur la semaine du 8 au 12 octobre, pour l'organisation du Congrès des Parcs, il ne sera pas possible de prévoir la préparation de cette réunion. Avec l'accord des membres du Bureau, il est proposé que cette réunion soit supprimée. La prochaine aura lieu le 21 novembre à 18h. Concernant l'avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lupé, le Parc a été sollicité par courrier reçu le 1^{er} août. Etant donné le délai de 3 mois à respecter pour rendre l'avis, les élus du Bureau seront sollicités par mail pour faire part de leurs avis et éventuelles remarques.
- **Congrès des Parcs** : Axel MARTICHE fait un point sur le Congrès et sur le nombre de participants. Pour le 1^{er} jour, 700 personnes sont inscrites ce qui correspond à la jauge visée. Les 53 parcs seront représentés. 150 partenaires du Pilat sont inscrits, parmi eux le Conseil régional, les Départements, les délégués du Parc, les maires, ... A partir de 11h jusqu'à 18h30, les prises de paroles et travaux vont se dérouler en lien avec la thématique « le lien urbain-rural ».
Le repas prévu pour le déjeuner sera confectionné par un traiteur à base de produits du Pilat.
A partir de 18h30, aura lieu le marché aux initiatives, 58 initiatives y seront présentées. Puis, ce sera le moment de l'apéritif des Parcs avec 42 délégations.
Tout au long de la journée au centre des congrès, un espace de découverte du Pilat et de Saint-Étienne-Métropole regroupera des stands animés par les Offices de Tourisme de Saint-Etienne Métropole et du Pilat, un baby-foot et un jeu de la sarbacane. Sara REVIL, qui a un atelier de tissage à Saint-Chamond effectuera une animation avec un métier à tisser.
Un espace de détente et un espace de travail sont également prévus.
Pour la 2^e journée, 15 des 19 circuits organisés sont portés par le Parc du Pilat.
La soirée de clôture aura lieu à la Cité du Design, 500 convives sont attendus. Les 20 ans d'IPAMAC seront fêtés à cette occasion. Plusieurs animations sont aussi prévues.